

Division des personnels enseignants

Affaire suivie par :
Marie-Gabrielle MANCEL
Tél : 01 64 41 26 92
Mél : juryacademique.dsden77@ac-creteil.fr

20, quai Hippolyte-Rossignol
77 000 Melun
www.dsden77.ac-creteil.fr

Le Recteur de l'académie de Créteil

- **Vu** le code de l'éducation ;
- **Vu** le décret n°90-680 du 1^{er} août 1990 modifié relatif au statut particulier des professeurs des écoles
- **Vu** l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
- **Vu** l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles stagiaires ;
- **Vu** l'arrêté du 22 décembre 2014 fixant les modalités d'accomplissement et d'évaluation du stage des maîtres contractuels et agréés à titre provisoire des établissements d'enseignements privés sous contrat,
- **Vu** l'arrêté du 5 octobre 2021 arrêtant la composition du jury académique d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat,

Arrête

Article 1 :

L'arrêté du 5 octobre 2021 susvisé est rapporté.

Article 2 :

Le jury académique d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles stagiaires organisé en vue de leur admission au certificat d'aptitude au professorat des écoles de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat – session novembre 2021 – est composé comme suit :

Présidente du jury :

Madame Valérie DEBUCHY, inspectrice d'académie – directrice académique des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne ;



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Seine-et-Marne

Vice-Président du jury :

Monsieur Gilles BOUSQUET, adjoint à l'inspectrice d'académie - directrice académique des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne, en charge du 1^{er} degré ;

Membres du jury :

Madame Marie ROGLER, adjointe à l'inspecteur d'académie – directrice académique des services de l'éducation nationale de la Seine-Saint-Denis, en charge du 1^{er} degré ;

Madame Elisabeth LORIN, adjointe à l'inspectrice d'académie – directrice académique des services de l'éducation nationale du Val-de-Marne, en charge du 1^{er} degré ;

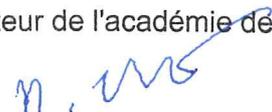
Monsieur Jean-Charles POCHE, inspecteur de l'éducation nationale.

Article 3 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 25 octobre 2021

Le Recteur de l'académie de Créteil


Daniel AUVERLOT